

**Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)
Roynac/Puy Saint Martin**



Madame, Monsieur,

Vous allez prochainement inscrire votre enfant au RPI de Roynac/Puy Saint Martin.

Pour ce faire, vous pourrez vous rendre en mairie pour déposer le dossier d'inscription de votre enfant aux heures d'ouverture au public :

Lundi et jeudi : 13 h 30 à 18 h

Mercredi : 8 h à 12 h

Où en prenant rendez-vous par téléphone auprès du secrétariat de mairie au : **04 75 90 47 75**.

Liste des documents à présenter lors de l'inscription :

- La fiche d'inscription dûment complétée et signée,
- 1 justificatif de domicile,
- 1 pièce d'identité,
- Votre livret de famille,
- Un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité (Pour une première inscription scolaire),
- Le carnet de vaccinations de votre enfant,
- Dérogation (Si Besoin),
- Certificat de radiation (A demander à l'école d'origine).

Périscolaire :

Les activités périscolaires dépendent de Montélimar-Agglomération. Si vous souhaitez y inscrire votre enfant, vous pouvez consulter la page dédiée sur le site internet au lien suivant :

<https://www.espace-citoyens.net/montelimar-agglo/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

Horaires : 7 h 30 à 8 h30 et 16 h à 18 h30.

Cantine :

Les inscriptions se font auprès de la mairie de Puy Saint Martin

Tél. : 04 75 90 16 70

Service de ramassage scolaire :

Il est assuré entre les deux communes.

- ✓ Le matin, départ pour Puy Saint Martin à 8 h 25 à l'arrêt de bus situé Route de Grâne,
- ✓ Le soir, retour sur Roynac: arrivée prévue vers 16 h 20 au même emplacement.

Nous vous invitons à prendre contact avec les écoles du RPI pour les inscriptions au ramassage scolaire.

École de Puy-Saint-Martin :

Directeur : Benoît CASTILLE

Téléphone : 04 75 90 15 35

Courriel : ecole.psm@orange.fr

École de Roynac :

Directeur : Didier BREYTON

Téléphone : 04 75 90 40 20

Courriel : ce.0260377u@ac-grenoble.fr

**Le Maire,
Valérie ARNAVON**